



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-136

*** * ***

Objet :

**Budget de la commune 2019.
Décision modificative n° 2**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René –

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel

Absents : MM. LEROY Annie - CABOCHE Chrystelle - DEJEAN Anne Marie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine

Convocation du 11 décembre 2019

Mme SANCHEZ Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative n° 2 dans le cadre du budget 2019 de la commune.

Section Fonctionnement

Dépenses 192 450 €

Recettes 192 450 €

Section Investissement

Dépenses 245 000 €

Recettes 245 000 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil VOTE

Section Fonctionnement : 23 voix POUR (unanimité)

Section Investissement : 23 voix POUR (unanimité)

✓ **ADOPTE** la décision modificative n° 2 dans le cadre du budget 2019 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO

